



La Ville délivre des permis de mariage sur rendez-vous les jeudis et vendredis

BRAMPTON, ON (27 juillet 2020) – À compter aujourd’hui, la Ville de Brampton commencera à délivrer des permis de mariage sur rendez-vous les jeudis et vendredis. Auparavant, les permis de mariage n’étaient délivrés qu’en cas d’urgence ou pour des raisons humanitaires.

Voici les étapes que doivent suivre les résidents pour obtenir un permis de mariage :

1. Fixer un rendez-vous [ici](#).
2. Remplir la [demande de permis de mariage](#), l’imprimer et s’assurer que les deux parties signent la demande (les signatures numériques ne sont pas acceptées). Une seule partie peut se présenter au rendez-vous.
3. Apporter la demande de permis de mariage dûment remplie et signée, ainsi que tous les documents d’identification et de divorce requis (le cas échéant), au rendez-vous.

Les résidents peuvent se rendre au [site Web](#) pour obtenir toutes les exigences, car un permis de mariage ne peut pas être délivré s’il manque un des documents requis. Les renseignements sont disponibles en plusieurs langues.

Un nombre limité de rendez-vous sont disponibles pour le moment, et il n’est pas possible de se présenter sans rendez-vous. Les cérémonies de mariage civil restent annulées pour le moment.

Tous les comptoirs publics de la ville restent fermés afin de protéger la santé et la sécurité des résidents et du personnel pendant la pandémie de COVID-19.

Il est rappelé aux résidents qu’en vertu du règlement sur l’obligation de se couvrir le visage en raison de la COVID-19, ils doivent porter un masque non médical ou un couvre-visage lorsqu’ils visitent l’Hôtel de Ville, comme c’est le cas dans tous les espaces publics intérieurs de Brampton.

Pour obtenir de plus amples renseignements et pour fixer un rendez-vous, allez à www.brampton.ca.

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, supports médias et engagement
communautaire
Communications stratégiques
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca